

Projets présentés

1. **Siège social de Méditrag** | Saint Thibéry (34) | Phase Fonctionnement | V2
2. **Salle Polyvalente de Saint Jean de Serres** | Saint Jean de Serres (30) | Phase Conception | V3.2
3. **Espace Maurice Fost** | Vénéjan (30) | Phase Conception | V3.2
4. **Pôle logistique d'activité APSH34** | Lattes (34) | Phase Conception | V3.2
5. **Pépinière d'entreprises Héliopôle** | Bessan (34) | Phase Conception | V3.2

Membres de la commission BDM Occitanie présents

Benoit Amphoux (Maisons de Qualité), Claudia Boude (GEFOSAT), William Delaby (Fibois), Dominique de Valicourt (IMBE), Laurent Faravel (Plus de Vert), Christophe Fernique (CCI Hérault), Eric Grenier (Grenier d'Architecture), Cyrille Royer (Conseil régional Occitanie), Mélanie Sidos (CCI Occitanie).

Equipe ECOBATP LR

- Sandrine Castanié (ECOBATP LR)
- Christophe Prineau (ECOBATP LR)

L'équipe ECOBATP LR tient à remercier :

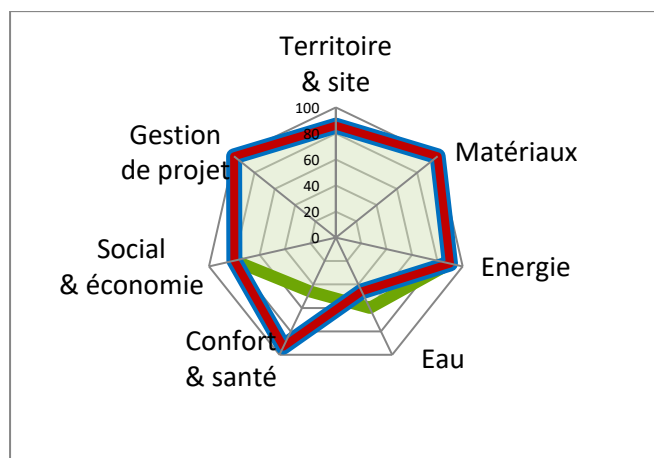
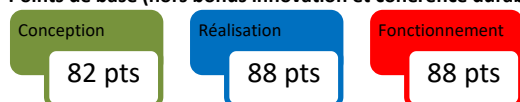
- Benoit Amphoux pour la Présidence de la commission.
- La société Quadran pour la mise à disposition de la salle

1. Siège social de Méditrag | Saint-Thibéry (34) | Phase Fonctionnement | V2

Description du projet



Points de base (hors bonus innovation et cohérence durable)



Typologie	Tertiaire Usage
Démarche BDM Occitanie (niveau visé)	Phase Usage : niveau Or (88/90 pts) Points de bonus innovation demandés 0/5 Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) : Non concerné en V2
Lieu	Saint Thibéry (34)
Maitre d'ouvrage / Usager	SCI Gartidem / Méditrag
Architecte	Philippe Coudray (permis de construire)
BET Technique	DME Ingénierie (thermique)
MOE QEB	-
Accompagnateur	Dominique de Valicourt (IMBE)
Surface	Bâtiment : 317 m ² SDP
Climat	H3
Consommation Cep	63 kWh/m ² .an (réelle – hors PV)
Planning travaux	Début : janv 2014 Fin : mai 2014

Equipe projet

Jean Marie Estève, Thierry Tournès, Laure Duffour, SCI Gartidem / Méditrag
Frédéric Vidal, DME Ingénierie
Dominique de Valicourt, IMBE

Contexte du projet

- Réhabilitation d'un bâtiment tertiaire par la SCI GARTIDEM : Nouveau siège social de l'entreprise MEDITRAG (Offre globale en matière d'éco-rénovation de bâtiments). Ambition : réaliser une opération exemplaire intégrant la démarche BDM afin de :
 - Connaître la démarche BDM et améliorer l'offre de MEDITRAG
 - Faire progresser les compétences de l'ensemble des acteurs du projet
 - Servir de vitrine du savoir-faire de cette entreprise, dans le domaine de l'éco-construction
 - Mettre en œuvre un chantier école sur les éco-matériaux
 - Sensibiliser les entreprises de son réseau à cette démarche
 - Promouvoir la démarche BDM

Enjeux durables du projet

- **Territoire et site** : Optimiser les coûts, tout en privilégiant l'utilisation d'éco-matériaux et en favorisant les filières **locales**
- **Matériaux et Energie** : Innover dans le domaine de l'éco-rénovation :
 - Utilisation de matériaux locaux biosourcés et recyclés
 - Autoconsommation d'une partie de l'électricité photovoltaïque
- **Energie** : Optimiser les performances énergétiques, de confort et de santé
- **Confort et santé** : Lieu de travail agréable, confortable et sain
- **Social et économie** : Créer des emplois liés au développement durable de l'entreprise
- **Social et économie** : Faire progresser le savoir-faire de l'entreprise MEDITRAG en vue de développer de nouveaux marchés dans l'éco-construction et l'éco-rénovation

Points innovation à valider par le jury (0 point de bonus en demande).

RAPPORT DE LA COMMISSION BDM OCCITANIE :

- Validation des points issus de la grille BDM Occitanie (points de base : 88/90 points).
- Aucun point innovation demandé.
- La V2 n'est pas concernée par les points de cohérence durable.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION :

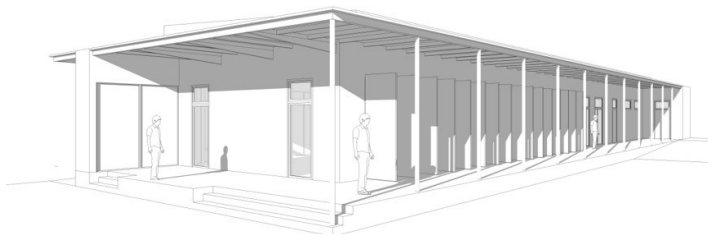
- La commission revient sur vécu douloureux ressenti par l'équipe projet lors de la phase conception de ce bâtiment et de la réussite du projet lors des phases suivantes grâce notamment à l'humanisme de Jean-Marie Estève et à la forte implication des salariés (liée à la culture de l'entreprise). La présentation actuelle est bien faite et elle restitue bien la valeur du projet. Le partage en commission a permis de remettre en question des choix de conception et, de ce fait, c'est démonstrateur de ce que peut être l'intelligence collective de la démarche BDM (partage et retours d'expérience interprofessionnels).
- La commission indique qu'il s'agit d'un bâtiment démonstrateur pour les projets de rénovation. L'équipe projet indique que la VMC nocturne consomme davantage que la climatisation. Ceci est lié à l'usage du bâtiment (aération des locaux dès 6h matin).
- Le retour d'expérience montre qu'il aurait été possible de faire plus avec plus de moyens mais qu'il existe aussi des moyens moindres sur du long terme pour arriver à un bon résultat global, grâce notamment à l'implication de l'entreprise qui est aussi l'utilisatrice du bâtiment.
- La commission souligne l'intérêt du modèle de gestion d'entreprise (TEAM - Transmission de l'Entreprise par Apprentissage Managérial). Le retour d'expérience montre que la transition salarié-patron s'effectue en douceur mais que parfois cela peut être compliqué car elle implique beaucoup de responsabilités. La démarche RSE est porteuse d'opportunités économiques.
- La commission encourage l'équipe maitrise d'ouvrage à faire la promotion de la démarche BDM autour de l'enrichissement lié au partage et au retour d'expérience.

CONCLUSION :

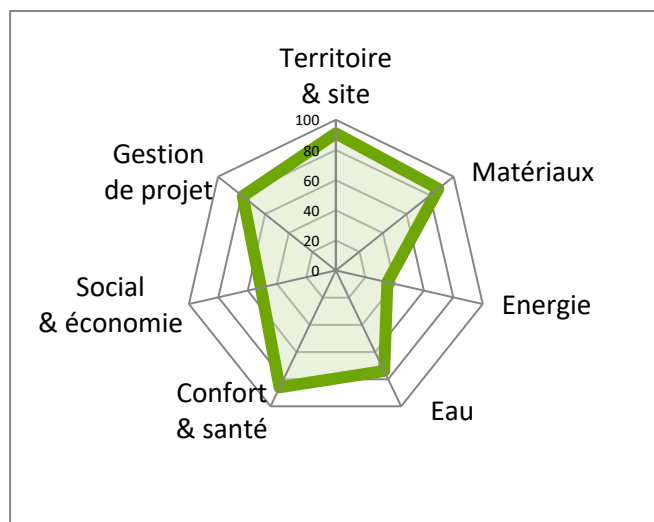
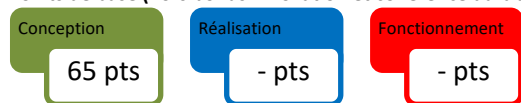
LE PROJET EST RECONNU BDM OCCITANIE EN PHASE FONCTIONNEMENT : NIVEAU OR (88 PTS)

2. Salle polyvalente de Saint Jean de Serres | Saint Jean de Serres (30) | Phase Conception | V3.2

Description du projet



Points de base (hors bonus innovation et cohérence durable)



Typologie	Tertiaire Conception
Démarche BDM Occitanie (niveau visé)	Phase Conception : niveau Bronze (65/90 pts) Points de bonus innovation demandés 0/5 Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) /10
Lieu	Saint Jean de Serres (30)
Maitre d'ouvrage	Commune de Saint de Serres
Architecte	Grenier d'Architecture
BET Techniques	Eren (thermique) / Altéa Bois (structure bois)
MOE QEB	-
Accompagnateur	Eric Grenier (Grenier d'Architecture)
Surface	Bâtiment : 276 m ² SDP
Climat	H3
Consommation Cep	Projet non soumis à RT
Planning travaux	Début : fév 2017 Fin : non définie

Equipe projet

Andrée Roux, Ville de Saint Jean de Serres
Eric Grenier, Grenier d'Architecture

Contexte du projet

- Depuis 2008 la commune n'a plus de salle polyvalente suite à la vente de l'ancien foyer. Depuis huit années la population en demande de cohésion sociale attend la création d'un nouvel espace pouvant accueillir divers types de manifestations et de permettre de développer des activités culturelles et sportives. De manière à favoriser une meilleure appropriation de cet équipement de la part de tout le village, le pari est d'inscrire dans un même espace des usages aussi variés que ceux d'un spectacle et salle noire, une fête de famille attablée, un rassemblement associatif.

Enjeux durables du projet

- Territoire et site / Social et économie** : Un projet pour dynamiser la vie sociale au coeur d'un territoire sensible / Offrir sur la commune un lieu de vie associative et de convivialité
- Matériaux** : Utilisation de matériaux locaux, durables et biosourcés :

- Construction ossature bois
- Mise en place d'une isolation en laine de bois et ouate de cellulose
- Choix de revêtement de sol brut
- **Energie / Confort et santé** : Sobriété des dépenses en énergie et amélioration du confort / Priorité accordée au système de ventilation naturelle malgré le recours indispensable au rafraîchissement PAC pour activités intensives

Points innovation à valider par le jury (0 point de bonus en demande).

RAPPORT DE LA COMMISSION BDM OCCITANIE :

- Validation des points issus de la grille BDM Occitanie (points de base : 65/90 points).
- Aucun point innovation demandé.
- Attribution de 7 points pour la cohérence durable du projet.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION :

- La commission apprécie l'implication des élus dans le projet car ce n'est pas forcément évident pour les petites collectivités.
- L'architecture est sobre et efficace. Elle traduit bien la volonté du village. Cependant, la commission recommande une étude STD pour le projet afin d'affiner la conception au regard des scénarii d'utilisation. La commission encourage donc l'équipe projet à aller plus loin sur certains aspects pour passer au niveau Argent lors des prochaines étapes d'évaluation.
- La commission s'étonne de la forme du radar en creux pour le volet Energie. Cela s'explique par le fait que le projet est non soumis à la RT et que des critères non pu être coché de ce fait. Il est à noter que le projet respecte toutefois les exigences de la RT 2005 avec mise en place de scénarii d'usage pour atteindre les objectifs fixés (primes de bons points aux usagers ou assumassions de frais supplémentaires si dépassement).
- La commission attire l'attention sur les mesures à prendre pour le l'acoustique à l'extérieur du bâtiment. En effet le bâtiment sera fortement utilisé en été et en soirée (mariages...) et les espaces extérieurs seront donc prisés.
- La commission félicite l'équipe projet pour la frugalité en équipement de ce projet et encourage l'équipe maitrise d'ouvrage à intégrer la démarche BDM Occitanie sur de futurs projets de son territoire.

CONCLUSION :

LE PROJET EST RECONNU BDM OCCITANIE EN PHASE CONCEPTION : NIVEAU BRONZE (72 PTS)

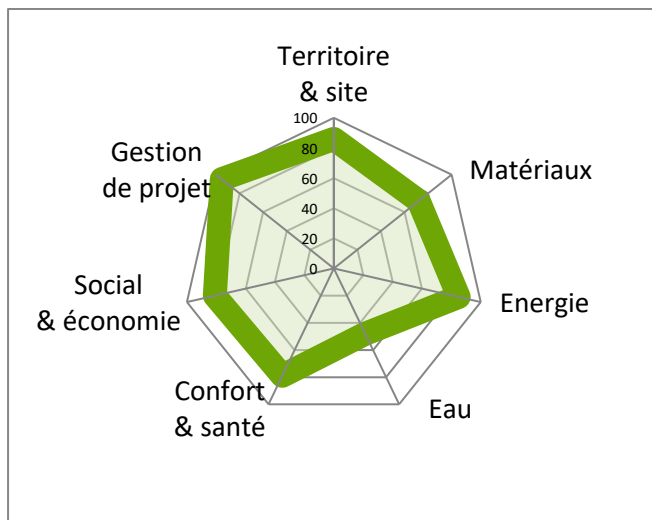
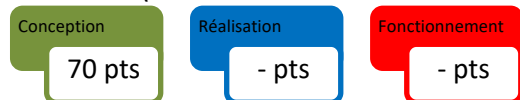
(le nombre total de points est suffisant pour atteindre le niveau Argent mais les prérequis ne sont pas tous respectés pour obtenir ce niveau).

3. Espace Maurice Fost | Vénéjan (30) | Phase Conception | V3.2

Description du projet



Points de base (hors bonus innovation et cohérence durable)



Typologie	Tertiaire Conception
Démarche BDM Occitanie (niveau visé)	Phase Conception : niveau Argent (70/90 pts) Points de bonus innovation demandés 2/5 Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) /10
Lieu	Vénéjan (30)
Maitre d'ouvrage	Commune de Vénéjan
Architecte	KVA Nîmes
BET Technique	Ico Fluides
AMO QEB	Gérico
Accompagnateur	Isabelle Lecourt (Gérico)
Surface	Bâtiment : 722 m ² SHON
Climat	H3
Consommation Cep	39 kWh/m ² .an hors Enr
Planning travaux	Début : déc 2016 Fin : oct 2017

Equipe projet

Thierry Loison, Ville de Vénéjan
Katleen Vanagt, KVA Nîmes
Stéphane Castellanos, Ico Fluides
Isabelle Lecourt, Gérico

Contexte du projet

- La volonté de restructurer le Foyer socio-culturel du village de Vénéjan (1200 habitants).
- Salles pour les associations et foyer.
- Une mise aux normes nécessaire.
- Un bâti patrimoine industriel.
- Pas d'ambition initiale de performances énergétique et environnementale.
- Une équipe de conception dès 2015.

Enjeux durables du projet

- **Matériaux :**
 - Recours majoritaire aux matériaux biosourcés / Faible énergie grise
- **Territoire et site**
 - Un pôle culturel et sportif / Un ancrage patrimonial et historique
- **Energie / Confort et santé :**
 - Bâtiment de niveau PASSIF, BEPOS en AUTOCONSOMMATION (non labélisé)
 - Recherche d'un confort d'été passif et d'une bonne qualité de l'air intérieur
- **Social et économie / Gestion de projet :**
 - Inscrit dans la démarche Chantier Propre® FFB/ADEME

Points innovation à valider par le jury (2 points de bonus en demande).

- **Energie :** Mise en œuvre de l'arbre à vent pédagogique et clin d'œil au moulin. Un bâtiment historiquement EDF, qui fonctionna au gaz, puis retour à de l'électricité et 100% de renouvelable. Une borne de recharge véhicule (voiture, moto, vélo) installée expressément sur le parking du foyer **(1 point)**
- **Matériaux :** Dans un contexte difficile ERP/ITE bois il a été possible (Bureau de contrôle) de mettre en place une ITE avec de la fibre 4 cm + laine de bois 16 cm pour cet ERP (de hauteur de plancher inférieur à 8m) sans locaux à sommeil et dont les murs existants sont en béton avec ajout d'un rupteur/feu **(1 point)**

RAPPORT DE LA COMMISSION BDM OCCITANIE :

- Validation des points issus de la grille BDM Occitanie (points de base : 70/90 points).
- Attribution de 2 points bonus innovation.
- Attribution de 8 points pour la cohérence durable du projet.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION :

- La commission apprécie l'implication des élus dans le choix d'un projet de réhabilitation plutôt qu'une construction neuve (gain en énergie grise).
- La commission attire l'attention de l'équipe projet sur les ondes électromagnétiques du poste de transformation et préconise d'effectuer ses propres mesures afin de pouvoir les comparer. Sur ce sujet il serait intéressant d'avoir un retour d'expérience sur l'utilisation du Fermacell qui va bloquer une partie des ondes et ainsi étudier son impact avant et après travaux.
- La commission indique qu'il est rare de voir des salles de fête à étages et il apparaît essentiel que ces bâtiments puissent avoir un accès extérieur comme c'est le cas ici avec les terrasses accessibles.
- La commission s'étonne du dimensionnement du cumulus de 300 L s'il n'y a pas de réels besoins en eau chaude sanitaire. L'équipe projet indique que cette question sera analysée car même si les chauffe-eaux sont devenus intelligents selon l'utilisation faite (litres chauffés en fonction des besoins) les scénarii d'occupation ne sont pas encore connus définitivement.
- La commission préconise que la mise en place de bornes de recharges des véhicules pourrait devenir un prérequis pour les niveaux Or de la démarche dès lors que les projets sont en autoconsommation. Ce sujet sera soumis au débat des groupes de travail de la démarche.
- Lorsque le projet sera en phase fonctionnement, la commission souhaite avoir un retour d'expérience sur l'équipement « Arbre à vent » : surcoûts, coûts de maintenance, amortissement, acoustique.... L'équipe projet indique que l'arbre à vent produit au moment où le photovoltaïque ne produit pas et que c'est un clin d'œil aux moulins à vent présents sur le territoire.
- La commission encourage l'équipe maîtrise d'ouvrage à intégrer la démarche BDM Occitanie sur de futurs projets de son territoire.

CONCLUSION :

LE PROJET EST RECONNU BDM OCCITANIE EN PHASE CONCEPTION : NIVEAU ARGENT (80 PTS)

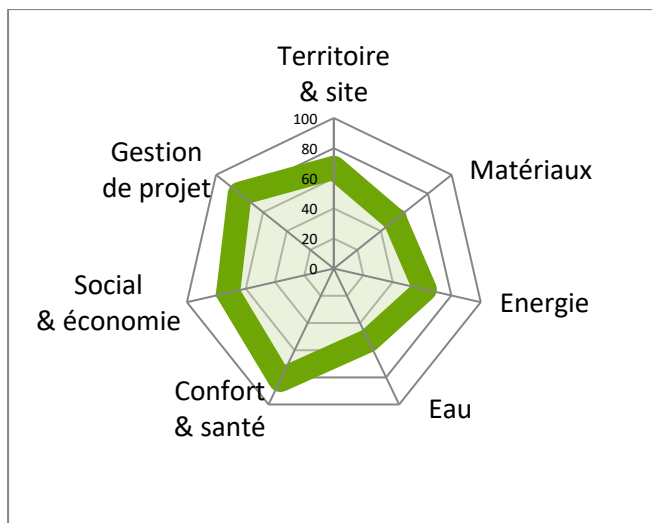
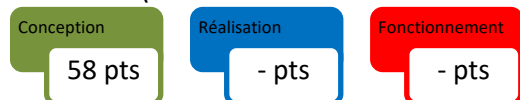
(le nombre total de points est suffisant pour atteindre le niveau Or mais les prérequis ne sont pas tous respectés pour obtenir ce niveau).

4. Pôle logistique d'activité APSH 34 | Lattes (34) | Phase Conception | V3.2

Description du projet



Points de base (hors bonus innovation et cohérence durable)



Typologie	Process Conception
Démarche BDM Occitanie (niveau visé)	Phase Conception : niveau Bronze (58/90 pts) Points de bonus innovation demandés 1/5 Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) /10
Lieu	Lattes (34)
Maitre d'ouvrage	APSH 34
Architecte	Atelier d'architecture Patrice Genet
BET Technique	BET Durand (thermique et fluides) / BETS (structure)
MOE QEB	-
Accompagnateur	Edith Verdurand (BET Durand)
Surface	Bâtiment : 2030 m ² SDP
Climat	H3
Consommation Cep	Zone RT : 78 kWh/m ² .an RT-46% / Zone process (hors process) : 42 kWh/m ² .an RT-62%
Planning travaux	Début : janv 2018 Fin : fév 2019

Equipe projet

Yves Bebien, APSH 34

Patrice Genet, Jonathan Valtat, Atelier d'architecture Patrice Genet

Edith Verdurand, Morgane Le Bras, BET Durand

Contexte du projet

- Ambition sociale
 - Le projet porte sur la création d'un pôle logistique de 2030m²(SU) comprenant une blanchisserie, des ateliers espaces verts, une cuisine centrale et des bureaux avec une salle de restauration/self.
 - L'Association pour les Personnes en Situation de Handicap (APSH34), association loi 1901, s'engage depuis 1978 en faveur des personnes en situation de handicap mental et psychique, afin de leur apporter l'accueil, le soin, l'accompagnement, l'épanouissement social, éducatif et/ou professionnel dont elles ont besoin. C'est dans le cadre de la modernisation de ses

outils de production et dans l'objectif d'une amélioration de la qualité de vie au travail des personnes en situation de handicap que s'inscrit le projet de construction du Pôle logistique.

- Ambition technique
 - Objectif énergétique RT2012 niveau BEPOS zone tertiaire
 - Utilisation importante du matériau bois (structure, isolation, menuiserie mixte)
 - Optimisation environnementale du projet

Enjeux durables du projet

- **Matériaux** : Matériaux bio-sourcés (bois) issus de filières régionales
- **Energie** : L'Architecture choisie permet d'arriver à un niveau de consommation proche du BEPOS (Zone RT2012 : bureaux et restaurant) / Comptages
- **Confort et santé** : Confort thermique estival des bureaux en limitant le recours aux systèmes techniques (STD) / Zones d'ombre végétalisées sur le parking
- **Eau** : Limiter les consommations d'eau (process)
- **Social et économie** : Création d'un environnement favorable pour les Travailleurs en Situation de Handicap / Restaurant inter-entreprise
- **Gestion de projet** : Chantier propre / BDM

Points innovation à valider par le jury (1 point de bonus en demande).

- **Social et économie** : L'ambition très sociale du projet (1 point)

RAPPORT DE LA COMMISSION BDM OCCITANIE :

- Validation des points issus de la grille BDM Occitanie (points de base : 58/90 points).
- Attribution de 1 point bonus pour l'innovation.
- Attribution de 7 points pour la cohérence durable du projet.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION :

- La commission apprécie l'ambition très sociale du projet, qui plus est, est en lien avec un autre projet en démarche BDM Occitanie (opération de logements sociaux SFHE Pierres-Vives à Montpellier portée par le groupe Arcade).
- La commission attire l'attention de l'équipe projet sur la mise en place de la résille métallique de la salle de restauration quant au risque de surchauffe à cet endroit. Ce point sera regardé attentivement en phase fonctionnement.
- La commission suggère à l'équipe projet de mener une réflexion sur l'utilisation des eaux pluviales et eaux grises du site pour la partie process. A ce sujet, elle encourage à contacter la société SDEEC, basée non loin du site, qui est un industriel apportant des solutions techniques sur la récupération de chaleur.
- La commission encourage l'équipe maîtrise d'ouvrage à continuer ses efforts sur le projet malgré un site assez contraint.

CONCLUSION :

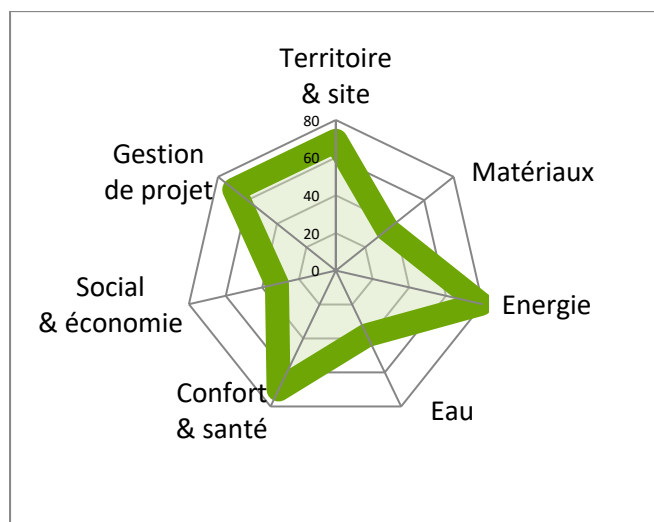
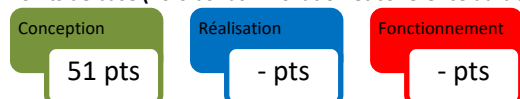
LE PROJET EST RECONNU BDM OCCITANIE EN PHASE CONCEPTION : NIVEAU ARGENT (66 PTS)

5. Pépinière d'entreprises HélioPôle | Bessan (34) | Phase Conception | V3.2

Description du projet



Points de base (hors bonus innovation et cohérence durable)



Typologie	Tertiaire Conception
Démarche BDM Occitanie (niveau visé)	Phase Conception : niveau Bronze (51/90 pts) Points de bonus innovation demandés 0/5 Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) /10
Lieu	Bessan (34)
Maitre d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
Architecte	B*F Architecture
BET Technique	Plus de Vert (fluides) / AEB (structure)
MOE QEB	Plus de Vert
Accompagnateur	Laurent Faravel (Plus de Vert)
Surface	Bâtiment : 2159 m ² SDP
Climat	H3
Consommation Cep	81 kWh/m ² .an. RT-36% (hors PV)
Planning travaux	Début : début 2018 Fin : début 2019

Equipe projet

Thierry Prulhière, Djamel Yettou, Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Jean-Marie Bavay, B*F Architecture

Laurent Faravel, Plus de Vert

Contexte du projet

- La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'étend à l'Est de Béziers et regroupe 20 communes (75 000 habitants). Sa politique de développement économique inclut la création de Zones d'Activités Economiques et la mise à disposition de lieux d'accueil et de développement pour les entreprises : Parcs d'activités, d'hébergement (Incubateurs, Pépinières, Hôtels d'Entreprises), de gestation d'idées, d'accélération du développement (Incubateur, Accélérateur). L'approche de la CAHM intègre les nouveaux enjeux, prenant notamment en compte les problématiques de développement durable (consommation foncière, énergie, mobilité...).
- La réponse fonctionnelle : l'HélioPôle à Bessan :
 - 4 types d'accueil : Incubateur : 1 an, en amont de la création ; services / Pépinière : 3 ans maxi ; services / Hôtel d'Entreprises : bureaux flexibles pour entreprises déjà créées / Espace Coworking : espace de travail décontracté

- Un maître mot pour la conception : des espaces pour faciliter les échanges
- 2 typologies d'activités visées principalement : Digital, par une offre en Ultra Haut Débit 1 GO.s / Métiers du Bien-Etre
- La CAHM a engagé une démarche d'Agenda 21 en 2010, et dispose d'un PCET en vigueur. Le programme faisait référence à 5 rubriques du PCET, et demandait de la qualité environnementale, sans démarche spécifiée. Le projet se situe en entrée de la ZAC de la Capucière, qui est une ZAE au niveau de la sortie d'autoroute Agde, et juste sous l'A9. Le programme faisait référence au Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines et Paysagères de la ZAC, qui s'est révélé un guide important au début.
- Parcelle 3A de 3 666 m2. Contraintes d'alignement importantes. La CAHM est maître d'ouvrage de la ZAC de la Capucière, qui s'inscrit dans le prolongement d'une ZAE existant au Sud. La parcelle est une friche, comme toute la ZAC. Première façade urbaine depuis la sortie de l'A9 du territoire de l'Agglo. Vitrine économique de la CAHM pour tous ceux qui entreront dans la ZAC de la Capucière. Contraintes : une parcelle de forme mal adaptée à la bioclimatique / bruit de l'A9 / tramontane (ici Ouest Nord-Ouest). Atouts : soleil.

Enjeux durables du projet

- **Territoire et site** : Mettre en place un équipement neuf, fonctionnel et traduisant l'engagement environnemental : Créer de l'emploi / Mettre en évidence la qualité environnementale
- **Confort et santé** : Accueillir confortablement entreprises, start-ups, porteurs de projets, personnels : Accueil de porteurs de projets et d'entreprises diverses / Création d'espaces propices à l'échange, au foisonnement intellectuel / Lumière naturelle / Ateliers en RDC
- **Energie** : Intégrer des EnR : Participer à la transition écologique : Bâtiment à énergie positive

Points innovation à valider par le jury (0 point de bonus en demande).

RAPPORT DE LA COMMISSION BDM OCCITANIE :

- Validation des points issus de la grille BDM Occitanie (points de base : 51/90 points).
- Aucun point innovation demandé.
- Attribution de 4 points pour la cohérence durable du projet.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION :

- La commission apprécie l'implication de la communauté d'agglomération quant à sa volonté de valoriser la zone d'activité à travers ce projet environnemental malgré un budget et un site contraint.
- La commission apprécie que l'équipe projet se soit nourrie des retours d'expérience des pépinières d'entreprises de Montpellier pour effectuer ses choix de conception.
- La commission remarque que ce projet aurait pu viser un niveau supérieur de la démarche si les matériaux de l'enveloppe étaient allés dans le sens du référentiel (sujet à suivre en phase réalisation). Néanmoins, les résultats du projet sont compensés par la mise en place de panneaux photovoltaïques.
- La commission attire l'attention de l'équipe projet sur la phase fonctionnement de ce bâtiment. En effet, les utilisateurs n'étant pas connus à ce jour, risquent de mettre en péril l'exploitation du bâtiment s'ils ont la main sur la gestion des équipements. La commission indique qu'il faut que les équipements soient dimensionnés correctement pour l'usage (zonage individuel et non pas zonage commun). La commission recommande à la maîtrise d'ouvrage de mener une réflexion sur la mise en place d'une GTC pour la gestion de son patrimoine afin de garder la main et d'éviter le risque d'explosion des consommations.
- La commission recommande à la maîtrise d'ouvrage d'intégrer, dans les CPAUP de la zone d'activité, des exigences en lien avec la qualité environnementale pour les futurs occupants de cette zone (plus exigeant qu'une simple charte).
- La commission encourage l'équipe maîtrise d'ouvrage à poursuivre ses efforts sur ce projet et à intégrer la démarche BDM Occitanie sur de futurs projets de son territoire.

CONCLUSION :

LE PROJET EST RECONNU BDM OCCITANIE EN PHASE CONCEPTION : NIVEAU BRONZE (55 PTS)